

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD NORTH ATLANTIC COUNCIL

N A T O C O N F I D E N T I A L

EXEMPLAIRE
COPY
SUMMARY RECORD
C-R(82)41

285

ORIGINAL: FRENCH
19th August 1982

Summary record of a meeting of the Council held at NATO Headquarters, Brussels on Wednesday, 28th July 1982 at 10.15 a.m. and 4.00 p.m.

PRESENT

Chairman: Mr. E. da Rin

BELGIUM

Mr. P. Bassette

CANADA

Mr. J.C. Halstead

DENMARK

Mr. F. Mørch

FRANCE

Mr. F. Beauchataud

GERMANY

Mr. H.G. Wieck

GREECE

Mr. S. Valsamas-Rhallis

ICELAND

Mr. Th. Einarsson

ITALY

Mr. V. Tornetta

LUXEMBOURG

Mr. A. Berns

NETHERLANDS

Mr. J.G.N. de Hoop Scheffer

Mr. B.R. Bot p.m.

NORWAY

Mr. K. Østrem

PORTUGAL

Mr. O.N. Valerio

SPAIN

Mr. J. de Ojeda

TURKEY

Mr. O. Olcay
Mr. T. Sürenkök p.m.

UNITED KINGDOM

Sir John Graham
Mr. R.J. Alston p.m.

UNITED STATES

Mr. S.J. Ledogar

INTERNATIONAL STAFF

Assistant Secretary General for Political Affairs:

Mr. F. Dannenbring

Acting Executive Secretary:

Mr. A. Synadinos

MILITARY COMMITTEE

Chairman:

Admiral R.H. Falls

N A T O C O N F I D E N T I A L

N A T O C O N F I D E N T I A L

-2-

C-R(82)41

CONTENTS

<u>Item</u>	<u>Subject</u>	<u>Paragraph Nos.</u>
I.	Statements on political subjects	-
II.	Poland	1 - 50
III.	The Soviet Union and the Lebanese Crisis	51 - 62
IV.	Law of the sea	63 - 67
V.	Independent study of Intelligence at NATO Headquarters (Weeks report)	68 - 69
VI.	Date of next meeting	70

N A T O C O N F I D E N T I A L

-2-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-3-

C-R(82)41

N A T O U N C L A S S I F I E D

I. STATEMENTS ON POLITICAL SUBJECTS

(Restricted Session)

N A T O C O N F I D E N T I A L

II. POLAND

1. The CHAIRMAN recalled that the purpose of the present discussion was to consider how the Allies should respond to the recent announcement of a relaxation of martial law conditions in Poland. To prepare for this discussion, the Political Committee, as mandated by the Council, had met on Monday, 26th and Tuesday, 27th July and exchanged views on the content and policy implications of General Jaruzelski's speech on 21st July to the Polish Parliament.

2. The following points struck him as being particularly significant:

- the 21st July speech contained some positive features but fell significantly short of meeting the three criteria set out by the Allies in their Declaration of 11th January. On the question of detainees, for example, the release of a certain number of 1,227 prisoners must be weighed against the continued detention of about 600 others, including Lech Walesa along with other key members of Solidarity. Furthermore, some detainees had been freed only conditionally and could readily be detained again, nor did anything appear to have been done to ease the plight of the hundreds of Poles arrested for various martial law infractions;
- the announcement of a further relaxation of specific restrictions and the vague promise of a complete lifting of martial law by the end of the year were also half-measures;
- meanwhile, there had been no movement by the Polish Authorities to resume a dialogue with the Church and Solidarity, although contacts between the Church and the regime were continuing. It had become quite clear that the Polish Authorities had no intention of allowing a revival of Solidarity; this was apparent from the strong attacks on the latter by the Deputy Prime Minister, Mr. Rakowski, in his speech to Parliament on 21st July.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-3-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-4-

C-R(82)41

3. At the end of its consultations, the Council would probably wish to consider possible new press guidance for use as appropriate both in capitals and at NATO Headquarters. In this connection, he recalled that the Council already had before it a useful United Kingdom contribution which might serve as a basis for this updated guidance.

4. The DANISH REPRESENTATIVE said that he wished to give the Council the following assessment of the situation in Poland which he had just received from his Authorities:

- the measures announced on 22nd July were in accordance with repeated statements by the Military Council to the effect that martial law would be lifted step by step. Although the leaders had declared their readiness to bring martial law to a complete end in about six months, it seemed probable that it would be replaced by other measures. In the absence of a strong Communist Party, the Military Council could not make an exit without leaving a power vacuum, so that this was highly improbable in the near future. The possibility of a renewal of martial law thus remained open;
- by releasing 1,227 internees, the Polish Authorities had, to a certain extent, met one of the demands of the Western countries. However, the remaining number of internees was estimated to be around 1,500, and not 630, as officially stated. Furthermore, no leading Solidarity representatives seemed to be among those released and the Authorities had given no indication of whether and when these persons, including Lech Walesa, would be released. Finally, the number of persons arrested and imprisoned under the martial law regulations now appeared to exceed the number of internees;
- the postponement of the Pope's visit to 1983 and the circumstances in which this decision had been taken indicated divergencies between the Church and the military regime. Although there was a clear will to find a "modus vivendi", the existing contacts between the Authorities and the Church could hardly be described as a dialogue. The Church seemed rather pessimistic because of the lack of substantial Government response to the proposal for negotiations;
- a dialogue with Solidarity seemed even more impossible than before. The Authorities had not answered the question of when the future trade unions would be

N A T O C O N F I D E N T I A L

-4-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-5-

C-R(82)41

established or what degree of autonomy they would be given. By institutionalizing a "patriotic front", they had tried to create a forum which could be taken as evidence of a national dialogue. However, a genuine dialogue with the relevant groups in Polish society had not materialized.

5. To sum up, the measures taken in connection with the National Day seemed modest. However, they might signify a step in the desired direction, even if they had not fundamentally changed the impression of immobility in Poland. The Polish Authorities seemed unwilling to take any risks and were giving priority to keeping complete control.

6. The Soviet Union had lately reaffirmed its support for the state of martial law and for the Polish Government's fight against counter-revolution. However, although the Soviet leadership apparently had firm views as to how the internal development in Poland should proceed, they seemed as irresolute as the Polish Authorities as regards how the present problems should be resolved.

7. The ITALIAN REPRESENTATIVE said that the measures announced by Jaruzelski on 22nd July had been less dramatic than international public opinion, as well as the Polish people, had expected and did not comply with the requirements set out in the Allied Declaration of 11th January. Nevertheless, these measures should be analyzed in the context of other recent developments in Poland.

8. In his view, there were two noteworthy factors: first, there had been a certain decline in the influence of the hardline pro-Soviet wing of the Polish Communist Party as a result of the reshuffle decided by the recent Plenum; secondly, even although the Pope's visit had been postponed, what had hitherto been only an invitation to John Paul II by the Polish bishops had now become an official invitation by the Polish Government and this had been extended in spite of clear Soviet displeasure. The invitation had certainly been prompted by the fact that the regime could not ignore the Polish people's expectations; also, the leadership might hope that the announcement of the Pope's visit would have a calming effect and avoid possible disturbances that could jeopardise the visit.

9. Apart from making a general evaluation of the situation, the Council's main task was, he felt, to define a common Allied stand with respect to Jaruzelski's statement. In order to preserve the credibility of the Allies' political, economic and psychological action, there had to be a degree of parallelism between developments in Poland and the pressure exerted on the

N A T O C O N F I D E N T I A L

-5-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-6-

C-R(82)41

Polish Authorities for the fulfilment of the three criteria in the Allied Declaration of 11th January. With this in view, it seemed wise not to disregard the announced measures and to take note of them. This would enable the Allies to keep up their political pressure on the Warsaw regime - a course that would be impossible should they take too rigid and uncompromising a stand and deny that the announced measures had any significance.

10. The United Kingdom proposal was, he felt, broadly acceptable, subject, perhaps, to a few amendments. In particular, some reference should be made to the Alliance's attitude since 11th January and to the three basic criteria.

11. The GERMAN REPRESENTATIVE said that after making an assessment of the situation in Poland, his Authorities had come to the conclusion that the measures taken by the Polish Government constituted a step in the right direction, even although they were not sufficient in terms of the Allied criteria. It was particularly regrettable that none of the leaders of Solidarity had been released. However, for the first time, the Polish Authorities had set a timeframe - albeit a conditional one - for the abolition of martial law.

12. The question was whether they would be able to comply with it, given the many uncertainties about the internal and external situation, particularly as regards the Polish people's reaction to the measures taken. The Pope's visit might be an important factor in this respect. It was unfortunate that the Government had made no effort to resume the dialogue with the authentic representatives of the free trade unions, such as Solidarity. However, his Authorities hoped that the changes made in the composition of the leadership would give Jaruzelski greater scope to pursue the proclaimed policy of national reconciliation. None the less, he would have to take account of the limits imposed by Moscow, even although he continued to disagree with the latter to some extent.

13. The Alliance's future policy line should, he felt, be two-pronged:

- it should keep up its pressure on Jaruzelski to comply with his undertakings and to meet the criteria stipulated in the Declaration of 11th January;
- at the same time, it should send him an appropriate signal encouraging him to continue the process he had initiated, even although the announced measures were not yet sufficient.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-6-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-7-

C-R(82)41

14. To sum up, he felt that without changing their policy, the Allies should show a degree of flexibility. For example, contacts with the Polish leadership should be kept to Deputy Foreign Minister level while, in the economic sphere, consideration should be given to rescheduling the Polish debt. His Government would like to have consultations with its Allies, especially as regards the latter question. In its view, any refusal to reschedule the debt would, in effect, give Poland a de facto moratorium, which would be beneficial to it.

15. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE noted that agreement seemed to be emerging that the objective should be to encourage Jaruzelski to abide by his undertakings without, however, relaxing the pressure on him. The United Kingdom believed that even although the measures announced by the Polish Authorities fell well short of the criteria in the Declaration of 11th January, there were enough positive features about them to justify a Western signal acknowledging the promised action and encouraging the Polish Authorities to take further steps, to return to the path of reform and to maintain some freedom of action vis-à-vis the USSR.

16. However, the Allied response should not be precipitate and had to take account of its possible impact on the Polish people, whose reactions to Jaruzelski's speech were not yet known. As a first step, the Allied governments should, he felt, do more than simply agree on guidance for the press; they should issue a statement in order to respond in a co-ordinated way to enquiries by the press and the public. Should the Council agree to this in principle, the draft proposed by his Delegation could provide a basis for a joint statement. This draft cautiously acknowledged the measures announced by the Polish Authorities and provided for a period of reflection so that the degree of implementation of the proclaimed measures and the Polish people's reactions could be evaluated, without committing the Allies to any further action apart from continuing their review.

17. Should there be any question of sending a more substantial signal to the Polish Government his Authorities would probably be in favour of considering the two areas mentioned by the German Representative. He proposed that governments should review their national restrictions on political contacts with the Polish Government and their approach to the problem of debt rescheduling. The Council could then come back to these two questions in about two weeks' time and continue its discussion in the light of developments in Poland.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-7-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-8-

C-R(82)41

18. Finally, as regards political contacts with the Poles, his Authorities felt that even if there was some relaxation, such contacts should not go beyond a certain level, such as that of Deputy Foreign Ministers. On the question of debt rescheduling, the United Kingdom had previously taken the view that in the absence of any movement by the Polish Government, there were no grounds for resuming talks on this subject. Now that the Polish Authorities had made a gesture, the question arose whether it was reasonable to refuse to contemplate any rescheduling since, as the German Representative had pointed out, this would in effect give Poland 100% debt relief.

19. The BELGIAN REPRESENTATIVE said that he drew the following conclusions from the Polish leaders' statements:

- the Polish Authorities aim had been to make a cautious and limited gesture which, they hoped, would have two results: to allay Western hostility and to secure more forbearance on the part of the Polish Church and people. In order to achieve these results without making any major concessions for the present, they had come forward with a time scale and various procedures, but without getting down to the substantive issues. The outcome, therefore, was more cryptic than ever: they held out hopes of possible changes, but without stating what specific form these would take or giving any undertakings regarding the future of Polish society;
- the most evident indications were negative ones: the leaders of Solidarity were still detained, nor was there any question of a dialogue with them. On the contrary, the Authorities seemed to be trying to bypass Solidarity and talk directly with the workers; this, however, seemed to be an illusory solution;
- there were similar reservations about a dialogue with the Church: the Pope's visit had been postponed and made subject to certain conditions and the "Patriotic Movement for National Revival" seemed designed more as an invitation to rally round the Authorities and the Communist Party than as the first step in a genuine dialogue with Catholic forces. The essential points seemed to be the release of a number of prisoners, which was undoubtedly a step in the right direction, the absence of a genuine dialogue with the Church and Solidarity and the Authorities' deliberate vagueness about the future.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-8-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-9-

C-R(82)41

20. In his view, the Allied attitude might be as follows:

- to state that the release of the prisoners was a positive gesture;
- to point out, however, that the leaders of Solidarity were still detained, nor was there any indication that a dialogue could be initiated with the representative elements of the Polish nation;
- to state that the situation still gave cause for concern and express the hope that following this first step, the Polish Authorities would become more aware of the need for genuine national reconciliation, which could be based only on a true dialogue.

21. The overriding impression, he felt, was that the Polish Authorities were continuing to apply a policy of attrition. They were not yet convinced of the need to give the true representatives of labour a genuine say in policy-making. By coming out with a timeframe rather than a policy, they were probably trying to gain time vis-à-vis both the West and the Polish people and Moscow.

22. The CANADIAN REPRESENTATIVE expressed agreement with the assessment of the situation in Poland made by the Chairman and subsequent speakers. He, too, felt that Jaruzelski's statements were indicative of a cautious movement in the right direction; however, there had been no substantial fulfilment of the three criteria in the Declaration of 11th January, particularly as regards the resumption of a dialogue with the Church and Solidarity. There was no sign that Solidarity would be allowed to resume its former activities. It seemed too early to hazard a definitive assessment of the situation: this could be made only in the light of the reactions of the Polish people, the Church and the members of Solidarity. In the meanwhile, he agreed that the Allies should maintain a co-ordinated position and he supported the United Kingdom proposal for a commonly agreed statement. He agreed in principle to the United Kingdom draft, subject to a few amendments to bring it more into line with the Declaration of 11th January.

23. As regards future action, he felt that the Allies should not be content simply to reiterate their Declaration of 11th January, as confirmed in Luxembourg. The Council should review the implications of the evolving situation in Poland and prepare an updated assessment of the Polish Government's policy in the light of the three criteria spelt out on 11th January.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-9-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-10-

C-R(82)41

He agreed that the Council should hold a special meeting on this subject, but this should be held early in September rather than at the end of August in order to take account of the rundown of activities during the Summer vacation.

24. During the coming months, he felt that while maintaining their pressure aimed at making the Polish Authorities fulfil their undertakings, the Allied governments should show readiness to take a more flexible line and match the normalization of Allied-Polish relations with the measures taken to liberalize the Warsaw regime. It seemed unrealistic to expect sanctions to have a decisive effect or result in complete Polish fulfilment of the three criteria in the Declaration of 11th January. The most complex problem, which the Allied governments should try to resolve in the immediate future, appeared to be that of debt rescheduling. Several factors had to be taken into consideration in determining whether negotiations could be resumed in the Autumn. It was true that the present stalemate was tantamount to 100% de facto rescheduling, with the attendant risk that the Polish Authorities would declare a moratorium. At the same time, rescheduling was one of the most powerful means of leverage available to the West, being a precondition for the granting of new credits to Poland, *inter alia* from private banks.

25. The FRENCH REPRESENTATIVE said that he had little to add to the assessment of the situation in Poland made by the French Representative on the Political Committee. The Polish Authorities' measures seemed very inadequate and fell far short of the criteria laid down on 11th January; nor would they warrant any relaxation of the Western pressure, at all events for the present, as this could deprive the Allies of their leverage before the Polish Authorities had fulfilled their requirements. He appreciated the argument that Jaruzelski's move towards liberalization should be encouraged, provided, however, he was not given the impression that he had gone far enough and that no further measures were required. It also had to be remembered that the Eastern leaders were past masters in the art of focusing on certain elements of Western declarations while passing over others that could cause them embarrassment; this could discourage certain pro-Western elements of the Polish people.

26. Practically speaking, he agreed that contacts with the Polish Authorities should not be promoted. However, it seemed difficult to set an arbitrary level for such contacts. Some Western leaders had already met the Polish Foreign Minister, Mr. Czyrek. The wisest course, he felt, would be to leave it to each government to take a decision on this matter in the

N A T O C O N F I D E N T I A L

-10-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-11-

C-R(82)41

light of a common assessment of the situation. As regards debt rescheduling, his Authorities believed that the most the West could do for the present would be to set up a technical working group to study economic developments in Poland; at the same time, a statement could be made to the effect that rescheduling was still subject to the conditions stipulated in the Declaration of 11th January. He agreed that consultations might be continued at NATO in three or four weeks' time at a level to be decided at the appropriate juncture.

27. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE said that he shared the cautious evaluation of the situation in Poland made by previous speakers. While it was true that there were some indications of possible further improvements, he felt that no firm assessment should be made until the proclaimed measures had taken effect; in particular, it remained to be seen whether the released detainees were really free or whether they would be forced to emigrate. Also, many Poles were still in prison for violation of the martial law provisions. In the meanwhile, the Allied governments should keep up their pressure.

28. His Authorities considered it important that the Allies should reach a common position on the basis of the criteria in their Declaration of 11th January, which had proved very useful as a means of influencing developments in Poland. The Polish people's reactions, as well as the regime's attitude to the relaxation of martial law, were factors that should be taken into consideration in determining this common position. The closest possible consultations should be held on all these problems and on those raised by the German Representative. He would be agreeable to a further Council meeting on this subject, although this should not be held too soon so that developments in Poland could be better assessed; September might be an appropriate time.

29. The NORWEGIAN REPRESENTATIVE concurred with the Chairman's assessment of General Jaruzelski's speech. Like many other speakers, he felt that the steps announced were positive but by no means met the criteria spelt out on 11th January. His Authorities believed that the United Kingdom draft press guidance was a satisfactory and balanced paper and were prepared to approve it. Speaking personally, he could agree that the Council should continue its consultations in the not too distant future.

30. The UNITED STATES REPRESENTATIVE said that the measures announced by General Jaruzelski fell far short of meeting the Allied criteria. The primary impact of his speech would, he felt, be to convince the average Pole that national reconciliation would be a very protracted process and that it would be carried out on the regime's terms.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-11-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-12-

C-R(82)41

31. As regards the detainees who had not yet been released, he agreed with the Danish Representative's analysis. His Authorities were gravely concerned about the large number of these detainees and about the lack of indications as to when or under what conditions they would be released. Also, martial law remained in force, despite the relaxation of some of its provisions. In announcing that it might be abolished at the end of the year, the regime had indicated that special powers would be retained.

32. Nor had the dialogue with the Church and Solidarity been resumed. The virulence with which Rakowski had attacked the leaders of Solidarity in elaborating on Jaruzelski's speech before Parliament cast an ominous shadow on the free trade union's future. The Pope's visit had been put off for a year, probably because he had not been ready to accord Jaruzelski the legitimacy which a meeting with him - an apparent regime condition for the visit - would have entailed in public eyes without a more complete satisfaction of the Church's demands, which were parallel to the Western criteria.

33. Basically, therefore, his Authorities welcomed any improvement in the lot of the Polish people but felt that in the analysis of the situation more account should be taken of the regime's actions than of its professed good intentions and promises.

34. In principle, he could agree to the development of press guidance containing the three elements of the United Kingdom draft: i.e. the Allies should welcome the announced release of a number of Polish detainees; they should deplore the perpetuation of martial law; and they should express the hope that the proclaimed measures would lead to a real improvement in the lot of the Polish people. However, he would not be prepared to congratulate the Polish regime on such a limited measure of normalization. It had to be made clear to it that the Allies were looking for actions rather than rhetoric and that their three criteria had not yet been met.

35. As regards future action, his Authorities were currently studying the steps that should be taken. Their decision would be taken at the highest level and in consultation with their Allies. While the Canadian Representative had been right to state that sanctions could not have a decisive impact on the Polish Government's attitude, this also applied to any relaxation of pressure.

36. In conclusion, he agreed to the United Kingdom proposal that the Council should continue its consultations in about two weeks' time.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-12-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-13-

C-R(82)41

37. The SPANISH REPRESENTATIVE endorsed the analysis of the situation in Poland by the Chairman and other delegations. In his view, the measures announced by the Polish leaders were insufficient to warrant any relaxation of political pressure. However, the Allies should, he felt, take a fairly flexible attitude so that their reactions could be geared to developments in the situation. It would also be a mistake to give the Poles the impression that the Allies were intent only on their own objectives and that to achieve these, they were prepared to interfere in the country's internal affairs. On the contrary, stress should be laid on the Allies' desire to keep close watch on the Polish people's reactions and act accordingly. He suggested that reference should also be made to the Helsinki Final Act since Poland had been central to the discussions at the Madrid Meeting.

38. The CHAIRMAN noted that there was a general consensus that the latest measures announced by Jaruzelski were inadequate, even although they represented a step in the right direction. However, views differed as to what the Alliance's substantive reactions should be. Some delegations had urged that the attitude adopted should be flexible enough to encourage the Polish leaders to continue along the right lines, whereas others feared that this could play into the hands of the regime and prompt it not to do any more. However, there was general agreement that the steps to be taken should be carefully studied. These could involve political measures and the rescheduling of the Polish debt.

39. There also seemed to be a consensus on the need to continue the present exchange of views so that governments would have an adequate common basis on which to co-ordinate their action in the light of developments in Poland. In deciding on a date for the next round of consultations, the Council also had to bear in mind the need to prepare for the Foreign Ministers' meeting in Ottawa.

40. At the suggestion of the United Kingdom Representative, it was agreed that the next Council consultations on Poland would be held on 20th August.

41. The CHAIRMAN said that there was also agreement on the need for a fairly co-ordinated Allied reaction to the Polish leadership's latest statements. On the basis of the United Kingdom draft, there were two possible solutions: press guidance or a statement by the Allied governments.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-13-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-14-

C-R(82)41

42. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE, supported by the DANISH, ITALIAN, GERMAN, FRENCH, CANADIAN and SPANISH REPRESENTATIVES, urged that the Council should agree on draft guidance as a basis for co-ordinating Allied reactions and that it should be left to the Foreign Ministers to consider the possibility of a joint statement.

43. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said that his Authorities would have preferred the Allies to agree on a statement; however, he could accept the majority view.

44. The COUNCIL went on to make a preliminary study of the draft press guidance circulated by the United Kingdom Delegation on 27th July. The Political Committee was then invited to prepare a final version.

45. The FRENCH REPRESENTATIVE expressed the view that the guidance should not put the announced measures in too favourable a light and should emphasize that the Allies looked for genuine improvements. Only time would tell whether these measures represented a step in the right direction. He suggested that instead of referring to the Allied objectives, the guidance should recall the criteria set out in the Declaration of 11th January.

46. The GERMAN REPRESENTATIVE endorsed these suggestions and proposed that the Polish Authorities should also be called upon to release all the prisoners.

47. The UNITED STATES REPRESENTATIVE said that in the same spirit as the French Representative, he wished to emphasize that the Allies wanted actions rather than words and were concerned about the number of people still held in Polish prisons.

48. In the light of these general indications, the Political Committee prepared revised draft press guidance which was then approved by the Council.

49. The UNITED STATES, CANADIAN, NETHERLANDS and UNITED KINGDOM REPRESENTATIVES were invited to transmit the draft guidance to the Japanese, Australian and New Zealand Ambassadors in Brussels in accordance with the agreed arrangements for keeping these countries informed.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-14-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-15-

C-R(82)41

50. The COUNCIL:

- (1) took note of the comments made in discussion;
- (2) approved draft press guidance prepared by the Political Committee on the basis of the United Kingdom draft;
- (3) agreed to continue its consultations on 20th August.

N A T O C O N F I D E N T I A LIII. THE SOVIET UNION AND THE LEBANESE CRISIS

Document: PO/82/85

51. The CHAIRMAN said that the Lebanese problem was currently passing through a very delicate stage. The Soviet response to these events was one of the aspects of the situation which merited close attention. While it was still too early to come to any conclusions on the Soviet attitude, PO/82/85 attempted to analyse this response and to discuss a number of factors that might have contributed to Moscow's relatively restrained posture. The PG drew upon a preliminary exchange of views in the Political Committee and had been prepared at the request of the Secretary General. While the paper only covered developments up to 19th July, there did not seem to have been any significant change since then in the pattern of Soviet behaviour. Mr. Brezhnev's interview of 21st July on Lebanon and his communications to President Reagan, as reported in Ambassador Bennett's letter of 26th July, confirmed that the USSR wished to confine its response to diplomatic and propaganda efforts. The meagreness of the Soviet reply clearly represented a setback for the Soviet position in the area and for Soviet credibility in the Arab world, particularly since face-saving was a major consideration in the region.

52. In opening the discussion, he suggested that speakers should confine themselves to the subjects dealt with in PO/82/85.

53. The ITALIAN REPRESENTATIVE said that PO/82/85 provided a very useful analysis of the Soviet position and deserved to be kept up to date. The weakness of the Soviet Union's diplomatic position in this area was, he felt, demonstrated by the fact that its two traditional Allies - Syria and the PLO - seemed to be turning increasingly to the United States. For the present, at any rate, Moscow seemed practically unable to become diplomatically involved in the situation. In these circumstances, its main objective was probably to avoid any United States

N A T O C O N F I D E N T I A L

-15-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-16-

C-R(82)41

military presence in the region: hence its interest in bringing the United Nations into the crisis. No doubt it was also anxious that there should be no direct attack on Syrian territory as this would constitute an extremely serious setback for it in view of its treaty with Syria. It must welcome the fact that Israel had so far refrained from carrying its operations into Syrian territory.

54. Moscow's attitude to the Arab world, too, seemed to warrant more detailed analysis. Soviet propaganda had made various criticisms of the Arab States' disunity and, even in Brezhnev's latest message, no reference had been made to the PLO. The Soviet Union's posture in the Iran-Iraq war seemed uneasy. Its main objective was probably to safeguard its interests in Iran; however, in order not to jeopardize its position in the Arab world any further, it could not overtly assist that country. It had certainly alienated Iraq, even although it was continuing to deliver small quantities of military equipment to it via Kuwait. Significantly, an envoy recently sent on an important mission by President Saddam Hussein had not been received by any high-ranking Soviet official.

55. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE expressed general agreement with the points made in PO/82/85, and particularly with the conclusions in paragraph 12 regarding the impact of the internal situation on Soviet behaviour abroad. However, there were also other factors: in particular, Moscow might be waiting to see whether, in view of the ties between Israel and the United States, the Lebanese crisis might fuel anti-American feelings in the Arab world so that it could take advantage of this situation. At the same time, there were limits to the restraint the USSR could observe if the sincerity of its support for the Palestinian cause was not to be doubted and if it was to avoid the danger of overtures to the United States by Syria and the PLO. Brezhnev's Pravda interview of 21st July seemed interesting in this respect. In indicating that he was not against the possible deployment of a United Nations force provided there was no United States participation therein, the Soviet President had undoubtedly been trying to counteract United States involvement in the area.

56. In connection with paragraph 4, he asked whether delegations had any information about the nature of Soviet arms deliveries to Syria: were these deliveries simply intended to re-supply Syria or did they include advanced military equipment?

N A T O C O N F I D E N T I A L

-16-

57. The UNITED STATES REPRESENTATIVE welcomed the Secretary General's initiative in submitting to the Council this study on the Soviet attitude in the Lebanese crisis. While he could agree with the general thrust of the report, his Authorities had asked him to make a few comments on specific points:

- paragraph 1: he proposed that the words "embarrassed inactions" in the first sentence should be deleted. In his view, the Soviet Union was neither inactive nor embarrassed and was simply adopting a restrained approach. There was also a need to reflect the USSR's concern to avoid a United States military presence in the region and its fear of a possible deployment of United States forces to Lebanon as part of a Palestinian withdrawal arrangement;
- paragraph 4: in the final sentence, as referred to by the Netherlands Representative, he proposed that it be stated that "the Soviets are, at the very least, replacing lost and damaged equipment for the Syrian forces". This was because there were some indications that Soviet arms flows to Syria might be increasing and that they included more advanced weapons;
- paragraph 12: his Authorities did not agree that the Soviet indecisiveness was attributable to weaknesses in the leadership. On the contrary, the Soviet Union had deliberately opted for a restrained reaction and it would be dangerous to base an analysis of its policy on any presumed incapacity. Also, the United States felt that the Iran-Iraq war, just as much as the situation in Afghanistan and Poland, was a factor that should be borne in mind in any assessment of the Soviet attitude in Lebanon.

58. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE said that the Soviet Union's attitude in the Lebanese crisis testified to the dilemma it frequently faced: on the one hand, it wanted to be seen as a staunch Ally of the Arab world and to exploit the difficulties encountered in the area by the United States; on the other hand, however, it wanted to avoid any confrontation with the latter and, for instance, was taking great care not to give the Syrians any reason to believe that it would come to their forces' aid in Lebanon. This probably also accounted for the contrast between the USSR's statements intended for public consumption - e.g. Brezhnev's reference to genocide in his Pravda interview - and the much more cautious messages it was addressing to the Western leaders. Another factor was the lack

N A T O C O N F I D E N T I A L

-18-

C-R(82)41

of practical Soviet help for the Arab fighters. None the less, there were now signs of concern on the part of the Soviet leaders that their position in the Arab world might not be as satisfactory as they would wish.

59. He had only two comments to make on P0/82/85:

- paragraph 10 suggested that Syria was very dependent on the Soviet Union. In fact, however, neither Syria nor the PLO could be satisfied with the support they had received or with the effectiveness of their Soviet weapons. The question therefore arose whether, as a result of its poor showing in the confrontation with Israel, Syria might decide to review its relations with Moscow;
- paragraph 11: his Authorities considered it unlikely that the disarray of the PLO would push other moderate Arabs towards an accommodation with the United States. Their attitude would greatly depend on what happened in Beirut. If Israel succeeded in humiliating the PLO, it would probably be driven to international terrorism. The Soviet interest would presumably be for the PLO fighters to go to Syria, where they would be kept under strict ideological control. Also, if the settlement to the conflict did not include the complete withdrawal of Israeli forces from Lebanese territory, the Western position in the Arab world could be seriously eroded. There were, however, certain alarming reports of measures smacking of the installation of Israeli administration in South Lebanon.

Since the outset of the Lebanese crisis, there did seem to have been signs of embarrassment and frustration on the part of the Soviet Union. In their public statements, the Soviet leaders had shown constant concern that any international force deployed in Beirut should be under United Nations auspices and should preferably be drawn from the UNIFIL forces. This was because of Moscow's anxiety not to see United States forces deployed in the region and also because it hoped that, in this way, it could get into the action. UNIFIL's mandate ran out on 19th August, at which time the Soviet Union would have an opportunity to have some say in future peacekeeping arrangements for Lebanon, irrespective of what happened in Beirut.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-18-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-19-

C-R(82)41

60. The CANADIAN REPRESENTATIVE said that, in the course of talks on the situation in Beirut with a senior Canadian Foreign Ministry official, the Soviet Ambassador in Ottawa had stressed his country's interest in the renewal of UNIFIL's mandate.

61. The CHAIRMAN expressed satisfaction at the interest aroused by the analysis in P0/82/85 of the Soviet attitude in the Lebanese crisis and at the many additional comments that had been made in discussion. As the Italian Representative had suggested, this paper would be kept up to date by the International Staff.

62. The COUNCIL:

took note of P0/82/85 on The Soviet Union and the Lebanese Crisis and of the comments made in discussion and invited the International Staff to keep this report up to date.

N A T O C O N F I D E N T I A L

IV. LAW OF THE SEA

63. The CHAIRMAN recalled that Denmark and Canada had made a proposal for a study on certain aspects of the Convention on the Law of the Sea which were of interest to the Alliance and its members. In particular, it was suggested that this study should determine to what extent the Articles concerning freedom of navigation and overflight could be considered as customary law and what would be the implications for nations that did not sign the Convention. When this proposal had been discussed at the Council's meeting on Monday, 26th July, several delegations had not been in a position to state their Authorities' intentions on the issue. He therefore wondered whether a decision could be taken at the present meeting.

64. The GERMAN REPRESENTATIVE, supported by the TURKISH, UNITED KINGDOM and ITALIAN REPRESENTATIVES, said that his Authorities had some doubts about the utility of such a study. As things stood at present, it seemed unlikely that most delegations would be able to contribute. Germany therefore proposed that any countries which could do so should get directly in touch with the other delegations. The International Staff would not need to be involved in this exercise.

65. The CANADIAN REPRESENTATIVE said that his Authorities had proposed this study to make for more productive discussions during the Council's next round of consultations on the Law of

N A T O C O N F I D E N T I A L

-19-

N A T O C O N F I D E N T I A L

-20-

C-R(82)41

the Sea, which would probably take place in October. He was therefore a little disappointed at certain delegations' position. He suggested that the International Staff might perhaps act as a clearing-house for any contributions from delegations.

66. The GERMAN REPRESENTATIVE expressed the view that the number of contributions was unlikely to warrant assistance from the International Staff.

67. The COUNCIL:

took note of the above statements.

N A T O C O N F I D E N T I A L

V. INDEPENDENT STUDY OF INTELLIGENCE AT NATO HEADQUARTERS
(WEEKS REPORT)

Reference: C-R(82)20, Item II

68. The CHAIRMAN recalled that in April, when it had discussed the independent study of intelligence at NATO Headquarters prepared by General Weeks, the Council had invited the Political and Economic Committees to take the necessary action with a view to identifying requirements for intelligence and information in their respective fields. It had also invited the Deputy Permanent Representatives, under the chairmanship of the Deputy Secretary General, to review the findings of both Committees and to make recommendations to the Council on overall intelligence requirements and their processing at NATO Headquarters. The two Committees had since had a number of exchanges of views on the subject. On the basis of their work and of related work that should be completed shortly in the Military Committee, he proposed to convene a meeting of Deputy Permanent Representatives at the earliest opportune moment.

69. The COUNCIL:

took note of the above statement.

N A T O U N C L A S S I F I E D

VI. DATE OF NEXT MEETING

70. Friday, 13th August (consultations with arms control experts).

NATO,
1110 Brussels.

N A T O C O N F I D E N T I A L

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCILEXEMPLAIRE
COPY

N°

65

N A T O C O N F I D E N T I E LORIGINAL : FRANCAIS
19 aout 1982PROCES-VERBAL
C-R(82)41Procès-verbal de la réunion du Conseil tenue au siège de l'OTAN,
Bruxelles, le mercredi 28 juillet 1982 à
10h15 et 16h00PRESENTS

Président : M. E. da Rin

BELGIQUE

M. P. Bassette

CANADA

M. J.G.H. Halstead

DANEMARK

M. F. Mørch

FRANCE

M. F. Beauchataud

ALLEMAGNE

M. H.G. Wieck

GRECEM. S. Valsamas-
RhallisISLANDE

M. th. Einarsson

ITALIE

M. V. Ternetta

LUXEMBOURG

M. A. Berns

PAYS-BAS

M. J.G.N. de Hoop

Scheffer
M. B.R. Bot p.m.NORVEGE

M. K. Østrem

PORUGAL

M. O.N. Valerio

ESPAGNE

M. J. de Ojeda

TURQUIEM. O. Olçay
M. T. Sürenkök p.m.ROYAUME-UNISir John Graham
M. R.J. Alston p.m.ETATS-UNIS

M. S.J. Ledogar

SECRETARIAT INTERNATIONALSecrétaire général adjoint pour les
affaires politiques

:

M. F. Dannenbring

Secrétaire exécutif par intérim

:

M. A. Synadinos

N A T O C O N F I D E N T I E L

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 2 -

C-R(82)41

COMITE MILITAIRE

Président : Amiral R.H. Falls

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 2 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 3 -

C-R(82)41SOMMAIRE

<u>Point</u>	<u>Objet</u>	<u>Paragraphes N°</u>
I.	Déclarations sur des problèmes politiques	-
II.	Pologne	1 - 50
III.	L'Union Soviétique et la crise libanaise	51 - 62
IV.	Droit de la mer	63 - 67
V.	Etude indépendante sur les activités de renseignements au siège de l'OTAN (Rapport Weeks)	68 - 69
VI.	Date de la prochaine réunion	70

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 3 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 4 -

C-R(82)41N A T O S A N S C L A S S I F I C A T I O NI. DECLARATIONS SUR DES PROBLEMES POLITIQUES

(Session restreinte)

N A T O C O N F I D E N T I E LII. POLOGNE

1. Le PRÉSIDENT rappelle que l'objet de la discussion est d'envisager comment les Alliés peuvent répondre à l'annonce récente d'un adoucissement des conditions de la Loi martiale en Pologne. Afin de préparer cette discussion, le Comité politique s'est réuni les lundi 26 et mardi 27 juillet et il a échangé des vues sur le contenu et les conséquences politiques du discours prononcé le 21 juillet devant le Parlement polonais par le Général Jaruzelski.

2. Les points qui lui paraissent les plus significatifs sont les suivants :

- Le discours du 21 juillet contient des éléments positifs mais il est loin de répondre aux trois critères fixés par les Alliés dans leur Déclaration du 11 janvier. En ce qui concerne par exemple, les prisonniers, si 1.227 environ ont été relâchés, il ne faut pas oublier que 600 environ restent détenus dont Lech Walesa ainsi que d'autres dirigeants de Solidarité. De plus, certains n'ont été relâchés que sous condition et peuvent être réincarcérés à tout moment. Enfin, rien ne semble avoir été fait pour améliorer la situation de centaines de Polonais arrêtés pour diverses infractions à la Loi martiale.
- L'annonce d'un adoucissement de certaines restrictions et la vague promesse d'une levée complète de la Loi martiale pour la fin de l'année, ne sont que des demi-mesures.
- Dans le même temps, les autorités polonaises n'ont marqué aucune intention de reprendre un dialogue avec l'Eglise et Solidarité. Toutefois, les contacts entre l'Eglise et le régime se poursuivent. Quant à Solidarité, il est devenu parfaitement clair que les autorités polonaises n'ont aucune intention de lui permettre de

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 4 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 5 -

C-R(82)41

reprendre ses activités comme l'indiquent les violentes attaques du Vice-premier ministre M. Rakowski dans le discours qu'il a prononcé au Parlement le 21 juillet.

3. Il pense qu'à la fin de cette consultation, le Conseil voudra sans doute examiner de nouvelles directives à la presse qui puissent être utilisées, selon les besoins, dans les capitales et au siège de l'OTAN. Il rappelle que le Conseil dispose déjà d'une contribution du Royaume-Uni qui pourrait utilement servir comme base d'une directive mise à jour.

4. Le REPRESENTANT du DANEMARK souhaite communiquer au Conseil une évaluation de la situation en Pologne qu'il vient de recevoir de ses autorités.

- Pour ce qui concerne la Loi martiale, les mesures annoncées le 22 juillet sont en accord avec les déclarations répétées du Conseil militaire selon lesquelles elle serait levée progressivement. Bien que les dirigeants se soient déclarés prêts à lever complètement la Loi martiale dans environ six mois, il paraît probable qu'elle sera remplacée par d'autres mesures. En l'absence d'un Parti communiste fort, le Conseil militaire ne peut abandonner le pouvoir sans laisser un vide politique. Il est donc très peu probable qu'il le fera dans un avenir proche. La possibilité d'une prolongation de la Loi martiale reste donc ouverte.
- En libérant 1.227 prisonniers, les autorités polonaises ont, dans une certaine mesure, rempli l'une des conditions fixées par les Occidentaux. Néanmoins, le nombre de ceux qui restent internés est évalué à environ 1.500, et non pas 630 comme il a été officiellement indiqué. De plus, aucun des dirigeants de Solidarité ne semble figurer parmi ceux qui ont été relâchés. Les autorités n'ont fourni aucune indication sur leurs intentions de les relâcher, y compris Lech Walesa. Enfin, le nombre de personnes arrêtées et maintenues en prison en application des dispositions de la Loi martiale semble excéder le nombre des prisonniers assignés à résidence.
- L'ajournement jusqu'en 1983 de la visite du Pape et les circonstances dans lesquelles cette décision a été prise montrent qu'il existe des divergences entre l'Eglise et le régime militaire. Bien que de part et d'autre la volonté de trouver un "modus vivendi" soit manifeste,

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 5 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 6 -

C-R(82)41

les contacts en cours entre les autorités et l'Eglise peuvent difficilement être qualifiés de dialogue. Devant l'absence d'une réponse concrète de la part du gouvernement à ses propositions de négociations, l'Eglise semble assez pessimiste.

- Un dialogue avec Solidarité paraît encore plus impossible qu'auparavant. Les autorités n'ont pas répondu à la question de savoir quand seraient établis les futurs syndicats et quel serait leur degré d'autonomie. En institutionnalisant un "front patriotique", elles ont tenté de créer une tribune qui puisse donner l'impression d'une apparence de dialogue. Mais un dialogue véritable avec les groupes responsables de la société polonaise n'existe toujours pas.

5. En résumé, les mesures prises à l'occasion de la fête nationale semblent modestes. Toutefois, elles pourraient constituer un pas dans la bonne direction même si elles n'ont pas fondamentalement dissipé l'impression d'une immobilité du régime. Les autorités polonaises ne semblent pas prêtes à prendre des risques et donnent la priorité au maintien d'un contrôle total.

6. Quant à l'Union soviétique, elle a récemment réitéré son soutien au maintien de la Loi martiale et à la lutte menée par le gouvernement polonais contre la Contre-Révolution. Toutefois, bien que les dirigeants soviétiques semblent avoir une opinion arrêtée sur la manière dont la situation intérieure de la Pologne doit évoluer, ils semblent aussi irrésolus que les dirigeants polonais quant à la solution des problèmes actuels.

7. Le REPRESENTANT de l'ITALIE considère que les mesures annoncées par Jaruzelski le 22 juillet ont été moins spectaculaires que l'opinion publique internationale et le peuple polonais ne l'espéraient et que si elles ne correspondent pas aux critères de la Déclaration alliée du 11 janvier, elles doivent, lui semble-t-il, être analysées dans le contexte de l'évolution de la situation en Pologne au cours des derniers mois.

8. Deux faits méritent, l'attention. D'abord, une certaine atténuation de l'influence de l'aile dure prosoviétique du Parti communiste polonais à la suite du remaniement opéré lors du récent plénum. En second lieu, même si la visite du Pape a été retardée, ce qui n'était jusqu'ici qu'une invitation de l'épiscopat polonais est devenue une invitation officielle du gouvernement polonais à Jean-Paul II et cette invitation a été faite en dépit d'un mécontentement évident de la part de l'Union soviétique. Sans doute,

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 6 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 7 -

C-R(82)41

l'invitation a-t-elle été lancée parce que le régime ne peut ignorer les espoirs que le peuple polonais place dans cette visite, mais il peut espérer qu'en l'annonçant il calmera les esprits et préviendra les troubles qui pourraient compromettre la visite du Pape.

9. Mise à part une évaluation générale de la situation, la principale tâche du Conseil est à son avis, de définir une attitude commune des Alliés à l'égard de la Déclaration de Jaruzelski. Il lui paraît en effet essentiel, pour préserver la crédibilité de l'action politique, économique et psychologique alliée qu'il faut qu'il y ait un certain parallélisme entre l'évolution de la situation en Pologne et la pression exercée sur les Autorités polonaises afin qu'elles se conforment aux trois critères de la Déclaration du 11 janvier. Dans cet esprit, il lui semblerait sage de ne pas ignorer les mesures annoncées et d'en prendre acte. Ainsi, les Alliés auraient la possibilité de maintenir leur pression politique sur le régime de Varsovie, ce dont ils se priveraient s'ils prenaient une attitude trop rigide et trop intransigeante et déniaient toute signification à l'événement.

10. Quant à la préposition britannique, il la trouve acceptable dans ses grandes lignes avec peut-être quelques modifications. Il souhaiterait en particulier une référence à l'attitude de l'Alliance depuis le 11 janvier et aux trois critères de base.

11. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE déclare qu'après avoir procédé à une évaluation de la situation en Pologne, ses autorités en sont arrivées à la conclusion que les mesures prises par le gouvernement polonais marquent un progrès dans la bonne direction, même si elles sont insuffisantes par rapport aux critères définis par les Alliés. Elles déplorent en particulier qu'aucun des dirigeants de Solidarité n'ait été relâché. Mais elles constatent que pour la première fois, le gouvernement polonais a indiqué un calendrier - quoique conditionnel - pour l'abolition de la Loi martiale.

12. Toutefois, la question se pose de savoir s'il sera en mesure de la respecter. En effet, la situation intérieure et extérieure comporte de nombreuses incertitudes, et en particulier la réaction de la population aux mesures prises. La visite du Pape pourrait être un facteur déterminant à cet égard. Elles regrettent que le gouvernement n'ait fait aucun effort pour reprendre le dialogue avec les véritables représentants des syndicats de travailleurs libres tels que Solidarité. Elles espèrent toutefois que les changements apportés dans la composition de l'équipe dirigeante laisseront à Jaruzelski une plus grande liberté de manœuvre pour poursuivre la politique annoncée de réconciliation nationale. Il

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 7 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 8 -

C-R(82)41

devra néanmoins tenir compte des limites imposées par les Soviétiques même si, dans une certaine mesure, il est toujours en désaccord avec eux.

13. La ligne politique que l'Alliance devrait désormais adopter devrait, lui semble-t-il, comporter deux éléments :

- maintenir la pression sur Jaruzelski afin qu'il tienne les engagements qu'il a souscrits et qu'il se conforme aux conditions posées dans la Déclaration du 11 janvier;
- en même temps, lui adresser le signal approprié qui l'encourage à poursuivre dans la voie où il s'est engagé, même si les mesures annoncées ne sont pas encore suffisantes.

14. En résumé, il estime que sans changer leur ligne politique, les Alliés doivent faire preuve d'une certaine souplesse. Par exemple, il propose de limiter les contacts avec les dirigeants polonais au niveau des Ministres des affaires étrangères adjoints et dans le domaine économique, d'envisager la possibilité d'un rééchelonnement de la dette polonaise. Son gouvernement souhaiterait avoir des consultations avec ses Alliés, notamment sur ce dernier point. En effet, il considère que le fait de refuser le rééchelonnement de la dette aboutirait à un moratoire "de facto", ce qui serait avantageux pour la Pologne.

15. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI considère que l'accord est en train de se faire sur les objectifs, à savoir la nécessité d'encourager Jaruzelski à tenir ses promesses mais sans relâcher la pression. Son gouvernement considère que même si les mesures annoncées par le gouvernement polonais sont loin de satisfaire aux critères de la Déclaration du 11 janvier, elles comportent suffisamment d'éléments positifs pour justifier que les Occidentaux adressent à ce dernier un signal, en prenant acte des mesures promises et en l'encourageant à en prendre de nouvelles, à en revenir à une politique de réforme et enfin à maintenir une certaine liberté d'action vis-à-vis de l'URSS.

16. Toutefois l'action alliée ne doit pas être précipitée; elle doit tenir compte de l'impact qu'elle peut avoir sur le peuple polonais dont les réactions aux discours de Jaruzelski ne sont pas encore connues. Dans un premier temps, il lui paraît souhaitable que les gouvernements alliés ne se bornent pas à se mettre d'accord sur une directive à utiliser vis-à-vis de la presse mais qu'ils diffusent une déclaration par laquelle ils répondraient d'une

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 8 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 9 -

C-R(82)41

façon coordonnée aux questions de la presse et de l'opinion. Si le Conseil était d'accord sur le principe, le texte proposé par sa Délégation pourrait servir de base à une déclaration commune. Ce texte est prudent dans la manière dont il prend acte des mesures annoncées par le gouvernement polonais et laisse un temps de réflexion qui permettra une évaluation de la mise en œuvre des mesures et des réactions du peuple polonais, sans engager les Alliés à une nouvelle action, si ce n'est de poursuivre leur examen.

17. Si un encouragement plus net au gouvernement polonais devait être envisagé, ses Autorités seraient sans doute d'accord pour prendre en considération les deux éléments mentionnés par le Représentant de l'Allemagne. Il propose que les gouvernements réexaminent les restrictions qu'ils se sont imposées dans leurs relations politiques avec le gouvernement polonais et leur approche du problème du rééchelonnement de la dette. Ensuite, le Conseil pourrait revenir sur ces deux questions dans environ deux semaines et poursuivre la discussion en fonction de l'évolution de la situation en Pologne.

18. Il précise enfin que pour ce qui concerne les contacts politiques avec les Polonais, ses Autorités considèrent que même s'il y a une certaine détente, ils ne doivent pas dépasser un certain niveau, par exemple celui des Ministres des affaires étrangères adjoints. Quant au rééchelonnement de la dette, le Royaume-Uni avait estimé qu'en l'absence d'initiatives positives de la part du gouvernement polonais, il ne serait pas sage de reprendre les conversations à ce sujet. Puisque le gouvernement polonais a fait un geste, la question se pose désormais de savoir s'il est raisonnable de refuser d'envisager un rééchelonnement, ce qui, comme l'a fait observer le Représentant de l'Allemagne, reviendrait à décharger la Pologne de sa dette.

19. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE tire des déclarations des dirigeants polonais les conclusions suivantes :

- les Autorités polonaises ont voulu un geste limité prudent dont elles espèrent deux résultats : une atténuation de l'hostilité occidentale et un nouveau témoignage de la patience de la population et de l'Eglise polonaise. Pour obtenir ces résultats, sans rien abandonner d'important à ce stade, elles ont choisi d'évoquer un calendrier et un certain nombre de procédures, sans toucher au fond des choses. Le résultat est donc plus ambigu que jamais : elles créent l'espoir d'un développement possible sans se prononcer sur son contenu ni prendre aucun engagement sur l'avenir de la société polonaise.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 9 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 10 -

C-R(82)41

- Les indications les plus claires sont négatives : les responsables de Solidarité demeurent détenus et il n'est pas question d'envisager un dialogue avec eux. La voie choisie semble, au contraire, être la recherche d'un dialogue avec la classe ouvrière qui passerait à côté de Solidarité; cette voie semble illusoire.
- Le dialogue avec l'Eglise est marqué de réticences analogues : la visite du Pape est ajournée et soumise à des conditions et le "Mouvement patriotique de renais-sance nationale" semble davantage un appel au rassemblement autour des autorités et du Parti communiste que l'amorce d'un dialogue réel avec les forces catholiques.

L'essentiel, pourrait être la libération d'un certain nombre de prisonniers qui est indiscutablement un pas dans la bonne direction, l'absence d'un dialogue réel avec l'Eglise et Solidarité, ainsi qu'une ambiguïté délibérée en ce qui concerne l'avenir.

20. Les Alliés pourraient, selon lui, adopter l'attitude suivante :

- noter que la libération des prisonniers est un geste positif;
- noter cependant que les dirigeants de Solidarité demeurent détenus et que rien n'indique qu'un dialogue puisse être entamé avec les forces représentatives de la nation polonaise;
- constater que la situation demeure préoccupante et exprimer l'espoir que le premier pas enregistré sera suivi d'une plus grande prise de conscience par les autorités polonaises des nécessités d'une véritable réconciliation nationale, qui ne peut être fondée que sur un dialogue réel.

21. Le sentiment qui l'emporte est, lui semble-t-il, que les autorités polonaises continuent de pratiquer une politique d'usure. Elles ne sont pas encore convaincues de la nécessité de donner, dans la définition de la politique, des responsabilités réelles aux représentants véritables des forces sociales. En publiant un calendrier plutôt qu'une politique, elles s'efforcent sans doute de gagner du temps aussi bien vis-à-vis de l'Occident que vis-à-vis du peuple polonais et de Moscou.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 10 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 11 -

C-R(82)41

22. Le REPRESENTANT du CANADA est d'accord avec l'évaluation que le Président et ceux qui lui ont succédé ont faite de la situation en Pologne. Comme eux, il estime que les déclarations de Jaruzelski marquent une évolution prudente dans la bonne direction, mais, pour l'essentiel, ne répondent pas aux trois critères de la Déclaration du 11 janvier, en particulier pour ce qui concerne la reprise du dialogue avec l'Eglise et Solidarité. Il ne voit aucun signe de ce que Solidarité puisse être autorisée à reprendre ses activités comme par le passé. Il lui paraît prématuré d'essayer de formuler une évaluation définitive de la situation qui ne peut être faite que sur la base des réactions du peuple polonais, de l'Eglise et des membres de Solidarité. En attendant, il est d'accord pour maintenir une position alliée coordonnée et il appuie la suggestion britannique d'une déclaration basée sur un texte commun. Il accepte en principe le projet britannique, avec quelques amendements qui le rendraient plus conforme aux termes de la Déclaration du 11 janvier.

23. Quant à l'action future, il ne pense pas que les Alliés doivent se borner à réitérer leur Déclaration du 11 janvier confirmée à Luxembourg. Il souhaiterait que le Conseil s'engage dans une réévaluation des incidences de l'évolution de la situation polonaise et mette à jour son appréciation de la politique du gouvernement polonais, en fonction des trois critères définis le 11 janvier. Il est d'accord pour que le Conseil y consacre une réunion spéciale, mais plutôt au début de septembre qu'à la fin du mois d'août afin de tenir compte du ralentissement des activités pendant les vacances d'été.

24. Dans les mois à venir, il lui paraît souhaitable que tout en maintenant leur pression sur les dirigeants polonais pour qu'ils tiennent leurs engagements, les gouvernements alliés se montrent prêts à adopter une ligne plus souple et à graduer la normalisation de leurs rapports avec la Pologne en fonction de la libéralisation du régime. Il lui paraît peu réaliste d'espérer que des sanctions puissent avoir un effet décisif et conduisent les dirigeants polonais à se conformer entièrement aux trois critères définis dans la Déclaration du 11 janvier. Le problème le plus complexe, à la solution duquel les gouvernements alliés devraient s'attacher dans l'immédiat, lui paraît être le rééchelonnement de la dette polonaise. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération pour répondre à la question de savoir si les négociations peuvent reprendre dans le courant de l'automne. Il reconnaît que l'impasse actuelle équivaut à un rééchelonnement à 100% de cette dette, avec le risque que le gouvernement polonais ne déclare un moratoire. Il n'ignore pas non plus que le rééchelonnement est l'un des moyens de pression les plus efficaces dont disposent les Occidentaux parce qu'il est la condition pour les Polonais d'obtenir de nouveaux crédits et notamment auprès des banques privées.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 11 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 12 -

C-R(82)41

25. Le REPRESENTANT de la FRANCE déclare que pour ce qui concerne l'évaluation de la situation en Pologne, il n'a guère à ajouter à ce qu'a dit le Représentant de la France au Comité politique. Les mesures prises par les autorités polonaises lui paraissent très insuffisantes et très en deçà des critères fixés le 11 janvier et ne justifieraient pas que les pressions exercées soient levées, du moins pour le moment. En effet, les Alliés risqueraient ainsi de se priver de tout moyen d'action avant que les Autorités polonaises aient complètement répondu à leur attente. Il comprend l'idée d'après laquelle il serait intéressant d'encourager Jaruzelski dans la voie de la libéralisation, à condition que celui-ci n'en déduise pas qu'il a suffisamment fait et n'a pas à envisager d'autres mesures. Il rappelle aussi avec quelle habileté les dirigeants des pays de l'Est isolent certains éléments des déclarations occidentales en laissant dans l'ombre ceux qui pourraient les gêner, au risque de décourager certains milieux de la population polonaise favorable aux Occidentaux.

26. Sur le plan concret, il est d'accord pour ne pas encourager le développement des contacts avec les autorités polonaises. Il lui paraît toutefois difficile de fixer arbitrairement le niveau auquel ces contacts doivent avoir lieu. Il rappelle que les dirigeants occidentaux ont déjà rencontré le Ministre des affaires étrangères polonais, M. Czyrek. Le plus sage serait à son avis de laisser à chaque gouvernement le soin de prendre une décision à cet égard sur la base d'une évaluation commune de la situation. Quant au rééchelonnement de la dette, ses autorités considèrent que le maximum que les Occidentaux puissent faire au stade actuel serait de créer un Groupe technique chargé d'étudier l'évolution de la situation économique en Pologne; cette mesure pourrait être accompagnée d'une déclaration précisant que le rééchelonnement reste soumis aux conditions de la Déclaration du 11 janvier. Il est d'accord pour envisager que les consultations se poursuivent à l'OTAN dans trois ou quatre semaines à un niveau qui sera précisé le moment venu.

27. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS souscrit à l'évaluation prudente de la situation en Pologne qui a été faite jusqu'ici. Tout en reconnaissant que certaines indications permettent d'espérer de nouvelles améliorations, il est d'avis d'attendre pour se prononcer que les mesures annoncées aient pris effet; en particulier de voir si les personnes libérées sont réellement libres ou si elles seront forcées d'émigrer. Il rappelle aussi que de nombreux Polonais sont toujours en prison parce qu'ils ont contrevenu aux dispositions de la Loi martiale. Dans l'intervalle, il pense que les gouvernements alliés doivent maintenir leur pression.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 12 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 13 -

C-R(82)41

28. Ses Autorités souhaitent que les Alliés aboutissent à une position commune sur la base des critères formulés dans la Déclaration du 11 janvier qui se sont révélés très utiles pour influencer l'évolution de la situation en Pologne. Les réactions de la population polonaise et l'attitude du régime à l'égard d'un assouplissement de la Loi martiale sont des facteurs à prendre en considération dans l'élaboration de cette position commune. Sur tous ces problèmes et sur ceux qu'a évoqués le Représentant de l'Allemagne, il souhaite une consultation aussi étroite que possible et il serait d'accord pour que le Conseil ait une nouvelle réunion à ce sujet; mais pas dans un avenir trop proche afin de pouvoir mieux juger de l'évolution de la situation en Pologne; par exemple en septembre.

29. Le REPRESENTANT de la NORVEGE marque son accord avec l'évaluation qu'a faite le Président du discours du Général Jaruzelski. Comme beaucoup d'autres orateurs, il considère que les mesures annoncées sont positives mais sont très loin de répondre aux conditions fixées le 11 janvier. Ses Autorités considèrent que le projet de Directive soumis par le Royaume-Uni est satisfaisant et équilibré et elles seraient prêtes à y souscrire. A titre personnel, il donne son accord pour que le Conseil poursuive ses consultations dans un avenir pas trop éloigné.

30. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS considère que les mesures annoncées par le Général Jaruzelski sont très loin d'être satisfaisantes par rapport aux critères alliés. Le principal résultat de son discours devrait être, lui semble-t-il, de convaincre le Polonais moyen que la réconciliation nationale sera une entreprise de très longue haleine et qu'elle sera conduite dans les conditions arrêtées par le régime.

31. Pour ce qui concerne les prisonniers non encore libérés, il est d'accord avec les estimations du Représentant du Danemark. Son gouvernement est gravement préoccupé par le nombre important de ces détenus et par le fait qu'aucune indication n'a été donnée sur les conditions et la date probable de leur libération. Il constate aussi que la Loi martiale est toujours en vigueur même si certaines de ces dispositions ont été atténuées. En annonçant qu'elle pourrait être levée à la fin de l'année, les dirigeants ont précisé qu'elle serait remplacée par d'autres mesures spéciales.

32. Il constate aussi que le dialogue avec l'Eglise et Solidarité n'a pas repris. La virulence avec laquelle Rakovski a attaqué les dirigeants de Solidarité dans ses commentaires au Parlement du discours de Jaruzelski ne fait pas bien augurer de l'avenir du syndicat libre. Quant à la visite du Pape, elle a été retardée d'un an, sans doute parce que le Pape n'était pas prêt à donner à Jaruzelski la légitimité qu'un entretien avec lui aurait représenté aux yeux de l'opinion, ce qui était sans doute la condition posée pour que la visite ait lieu, sans qu'en contrepartie

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 13 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 14 -

C-R(82)41

l'Eglise ait obtenu satisfaction sur toutes ses demandes qui correspondent aux critères alliés.

33. En résumé, ses Autorités se félicitent de toute amélioration sur la condition du peuple polonais mais pensent que l'analyse de la situation doit tenir compte davantage des actes que des bonnes intentions et des promesses.

34. Il est en principe d'accord pour élaborer une Directive à la Presse qui comporte les trois éléments contenus dans le projet britannique : prendre acte favorablement de l'annonce de la libération d'un certain nombre de Polonais détenus, déplorer le maintien de la Loi martiale, exprimer l'espoir que les mesures annoncées permettront d'améliorer réellement la condition du peuple polonais. Mais il ne saurait accepter de féliciter le régime polonais d'une normalisation aussi limitée. Il faut faire comprendre à celui-ci que les Alliés attendent des actes et non des paroles et que leurs trois critères n'ont pas encore été atteints.

35. Quant à l'action future, son Gouvernement procède actuellement à une étude des mesures à prendre. Il arrêtera sa décision au niveau le plus élevé et en consultation avec ses Alliés. Il considère que si comme l'a dit le Représentant du Canada, prendre des sanctions ne peut avoir d'effets décisifs, relâcher la pression n'aurait pas non plus d'influence décisive sur l'attitude du gouvernement polonais.

36. Il est d'accord pour que le Conseil poursuive la consultation comme l'a proposé le Représentant du Royaume-Uni dans environ deux semaines.

37. Le REPRESENTANT de l'ESPAGNE souscrit à l'analyse du Président et des autres délégations concernant la situation en Pologne. Les mesures annoncées par les dirigeants ne lui paraissent pas suffisantes pour justifier un relâchement de la pression politique. Mais il est aussi d'avis d'adopter une attitude assez souple qui permette de réagir en fonction de l'évolution de la situation. Par ailleurs, il lui semblerait regrettable de donner aux Polonais l'impression que les Alliés n'ont à l'esprit que les objectifs occidentaux et que pour les atteindre ils sont prêts à intervenir dans les affaires intérieures du pays. Il faudrait au contraire insister sur le souci qu'ont les Alliés de suivre très attentivement les réactions du peuple polonais et d'agir en conséquence. Il suggère de mentionner également l'Acte Final d'Helsinki puisque la Pologne a été au centre des discussions à la Conférence de Madrid.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 14 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 15 -

C-R(82)41

38. Le PRESIDENT constate que toutes les délégations sont d'accord pour reconnaître que les dernières mesures annoncées par Jaruzelski sont insuffisantes, même si elles marquent un pas dans la bonne direction. Toutefois, les avis divergent sur les mesures concrètes à envisager. Certains ont exprimé le souhait que l'attitude alliée soit suffisamment souple pour que les dirigeants Polonais se sentent encouragés à poursuivre dans la bonne direction, tandis que d'autres redoutent qu'une telle attitude puisse avantager ces derniers et les inciter à ne pas faire davantage. Il y a néanmoins un accord général sur le fait que les mesures à prendre doivent être étudiées avec le plus grand soin. Les domaines où une action future semble pouvoir être envisagée sont les mesures politiques et le rééchelonnement de la dette polonaise.

39. Il lui semble aussi que le Conseil est d'accord pour poursuivre cet échange de vues afin que les gouvernements puissent avoir suffisamment d'éléments communs pour accorder leur action en fonction de l'évolution de la situation en Pologne. Il ajoute que dans le choix d'une date pour une nouvelle consultation, le Conseil doit également tenir compte de la préparation de la réunion des Ministres des affaires étrangères à Ottawa.

40. Sur proposition du Représentant du Royaume-Uni, il est décidé que la prochaine consultation concernant la Pologne aura lieu le 20 août.

41. Le PRESIDENT note enfin que le Conseil a reconnu la nécessité d'une certaine réaction coordonnée de la part des gouvernements alliés à l'égard des dernières déclarations des dirigeants polonais. Sur la base du projet de la Délégation britannique, deux solutions peuvent être envisagées, soit une Directive à la presse, soit une Déclaration de la part des gouvernements alliés.

42. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS, appuyé par les REPRESENTANTS du DANEMARK, de l'ITALIE, de l'ALLEMAGNE, de la FRANCE, du CANADA et de l'ESPAGNE, exprime le souhait que le Conseil se mette d'accord sur un projet de directive qui permette de coordonner les réactions alliées et que la possibilité de faire une Déclaration commune soit réservée pour les Ministres des affaires étrangères.

43. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI précise que son gouvernement aurait préféré que ses Alliés se mettent d'accord sur une Déclaration mais qu'il se rallie à la majorité.

44. Le CONSEIL procède alors à l'examen préliminaire du projet de Directive diffusé le 27 juillet par la Délégation britannique

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 15 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 16 -

C-R(82)41

avant de demander au Comité Politique de préparer un texte définitif.

45. Le REPRESENTANT de la FRANCE considère que la directive ne devrait pas donner une impression trop positive des mesures annoncées et devrait insister sur le fait que les Alliés attendent des améliorations réelles. Seul l'avenir dira s'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Plutôt que de faire état des objectifs alliés, il suggère de rappeler les critères de la Déclaration du 11 janvier.

46. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE accepte ces suggestions et suggère d'ajouter un appel au gouvernement polonais pour qu'il libère tous les prisonniers.

47. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS déclare que dans le même esprit que le Représentant de la France, il souhaite insister sur le fait que les Alliés attendent des actes plutôt que des paroles et qu'ils sont préoccupés par le nombre de personnes toujours détenues dans les prisons polonaises.

48. Sur la base de ces indications générales, le Comité Politique élabore un projet de Directive pour la Presse qui est accepté par le Conseil.

49. Les REPRESENTANTS des ETATS-UNIS, du CANADA, des PAYS-BAS et du ROYAUME-UNI sont invités à transmettre aux Ambassadeurs à Bruxelles du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande le projet de Directive, en application du mécanisme d'information déjà adopté à l'égard de ces pays.

50. Le CONSEIL :

- (1) prend note des observations faites au cours de la discussion;
- (2) approuve un projet de Directive pour la Presse, élaboré par le Comité Politique sur la base du projet proposé par le Royaume-Uni;
- (3) décide de poursuivre sa consultation le 20 août prochain.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 16 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 17 -

C-R(82)41

N A T O C O N F I D E N T I E L

III. L'UNION SOVIETIQUE ET LA CRISE LIBANAISE

Document : PO/82/85

51. Le PRESIDENT fait observer que dans la phase très délicate que traverse la crise libanaise la réaction soviétique est l'un des aspects de la situation qui mérite une attention particulière. Bien qu'il soit prématûré de tirer des conclusions de l'étude de l'Union soviétique, le PO/82/85 s'efforce d'analyser ces réactions et d'examiner un certain nombre des facteurs qui peuvent avoir contribué à rendre l'attitude soviétique relativement modérée. Le document a été établi sur la base d'un échange de vues préliminaire au Comité Politique et a été préparé à la demande du Secrétaire général. L'analyse ne va pas au-delà du 19 juillet mais il ne semble pas qu'il y ait eu des modifications importantes dans le comportement soviétique depuis lors. L'interview de M. Brejnev sur le Liban en date du 21 juillet et ses communications au Président Reagan, telles qu'elles ont été rapportées dans la lettre de l'Ambassadeur Bennett du 26 juillet, confirment que l'Union Soviétique souhaite se limiter à des efforts dans le domaine diplomatique et dans celui de la propagande. Il ne lui semble pas douteux qu'une réaction aussi réservée ne porte atteinte aux positions de l'Union soviétique dans la région et à sa crédibilité dans le monde arabe surtout dans une partie du monde où sauver la face est un facteur déterminant.

52. En ouvrant la discussion, il suggère que les interventions se limitent aux sujets évoqués dans le PO/82/85.

53. Le REPRESENTANT de l'ITALIE pense que le PO/82/85 contient une analyse très utile de la position soviétique et mérite d'être tenu à jour. La faiblesse de la position diplomatique de l'Union soviétique dans la région est lui semble-t-il illustrée par le fait que ses deux alliés traditionnels, la Syrie et l'OLP, semblent se tourner de plus en plus vers les Etats-Unis. Du moins pour le moment, ses possibilités d'action sur le plan diplomatique paraissent pratiquement nulles. Dans ces conditions, son principal objectif est sans doute d'empêcher une présence militaire américaine dans la région; d'où l'intérêt qu'elle manifeste pour une intervention des Nations Unies dans la crise. Elle veut sans doute également éviter toute attaque directe contre le territoire syrien qui, en raison de son traité avec la Syrie, constituerait pour elle un échec extrêmement sérieux. Elle doit se féliciter de ce que pour le moment Israël se soit gardée de mener ses opérations jusque sur le territoire syrien.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 17 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 18 -

C-R(82)41

54. L'attitude de l'Union Soviétique vis-à-vis du monde arabe lui semble également mériter d'être analysée de façon plus approfondie. Il rappelle les critiques de la propagande soviétique à l'égard de la désunion du monde arabe et le fait que même dans le dernier message de Brejnev, on ne relève aucune référence à l'OLP. Dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, l'Union Soviétique lui semble avoir une position embarrassée. Sans doute, souhaite-t-elle d'abord sauvegarder ses intérêts en Iran; mais pour ne pas compromettre davantage sa position dans le monde arabe, elle ne peut accorder à ce pays une assistance ouverte. Elle s'est certainement aliéné l'Irak, même si elle continue de lui livrer de petites quantités de matériel militaire par l'intermédiaire du Koweït. Il lui paraît significatif que récemment un envoyé du Président Saddam Hussein, chargé par lui d'une mission importante, n'ait été reçu par aucun des dirigeants soviétiques.

55. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS est en général d'accord avec les considérations exposées dans le P0/82/85 et en particulier avec les conclusions du paragraphe 12 concernant l'influence de la situation intérieure en Union Soviétique sur son comportement à l'extérieur. Toutefois, d'autres facteurs entrent en jeu. Il pense en particulier que l'Union Soviétique pourrait attendre de voir si en raison des liens entre Israël et les Etats-Unis, la crise libanaise ne développe pas dans le monde arabe un sentiment anti-américain dont elle pourrait tirer profit. Il considère toutefois qu'il y a une limite que l'Union Soviétique ne peut dépasser dans sa réserve vis-à-vis des événements au Liban sans faire naître des doutes sur la sincérité de son soutien à la cause palestinienne et sans risquer de voir la Syrie et l'OLP faire des ouvertures aux Etats-Unis. L'interview accordée le 21 juillet par Brejnev à La Pravda lui paraît intéressante à cet égard. En ne rejetant pas la possibilité d'un déploiement d'une force des Nations Unies mais sans participation américaine, son but était certainement contrecarrer l'action des Etats-Unis dans la région.

56. A propos du paragraphe 4, il souhaiterait savoir si les délégations ont des informations sur la nature des armes soviétiques livrées à la Syrie. S'agit-il d'un simple réapprovisionnement ou de la fourniture d'armes sophistiquées?

57. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de soumettre à la réflexion du Conseil une analyse de la position soviétique dans la crise libanaise, dont il accepte les grandes lignes. Ses Autorités l'ont néanmoins chargé de faire quelques remarques sur des points particuliers :

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 18 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 19 -

C-R(82)41

- Paragraphe 1 : il propose de supprimer "une passivité embarrassée" dans la première phrase. A son avis, l'Union soviétique n'est ni passive, ni embarrassée. Elle observe simplement une réserve prudente. Il faudrait aussi faire apparaître son souci d'empêcher une présence militaire américaine dans la région et sa crainte d'un déploiement possible de forces américaines au Liban dans le cadre d'un règlement de l'affaire palestinienne.
- Paragraphe 4 : dans la dernière phrase, évoquée par le Représentant des Pays-Bas, il propose de préciser que "les Soviétiques continuent pour le moins à remplacer le matériel détruit et endommagé des forces syriennes". En effet, selon certaines indications les livraisons d'armes soviétiques à ce pays augmentent et parmi elles, se trouvent des armes plus sophistiquées.
- Paragraphe 12 : ses Autorités ne sont pas d'accord avec l'idée que les faiblesses de l'équipe dirigeante soviétique sont la cause de son attitude réservée. Il pense au contraire que les Soviétiques ont délibérément choisi de rester sur la réserve et qu'il serait dangereux de baser une analyse de leur politique sur leur incapacité. Par ailleurs, il leur semble que la guerre entre l'Iran et l'Irak est tout autant que la situation en Afghanistan et en Pologne un facteur à prendre en considération dans une appréciation de l'attitude soviétique au Liban.

58. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI pense que l'attitude adoptée par l'Union Soviétique dans la crise libanaise est un exemple du dilemme devant lequel elle se trouve souvent : elle veut apparaître comme un allié sûr du monde arabe et exploiter les difficultés que les Etats-Unis y rencontrent; mais en même temps, elle veut éviter toute confrontation avec les Etats-Unis et à cet égard elle prend le plus grand soin de ne pas donner aux Syriens des raisons de penser qu'elle viendrait à l'aide de leurs forces en difficulté au Liban. Ce dilemme explique sans doute la différence entre les déclarations à l'usage du public, par exemple le terme génocide utilisé par Brejnev dans son interview à La Pravda et les messages beaucoup plus prudents que les Soviétiques adressent aux dirigeants occidentaux. A quoi il faut ajouter l'absence d'aide réelle aux combattants arabes. Néanmoins, il lui semble que les dirigeants soviétiques commencent à s'inquiéter de ce que leur position dans le monde arabe n'est pas aussi satisfaisante qu'ils le souhaiteraient.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 19 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 20 -

C-R(82)41

59. Pour ce qui concerne le P0/82/85, il se bornera à deux observations :

- Paragraphe 10 : le texte laisse entendre que la Syrie est très dépendante de l'Union Soviétique. En fait, ni les Syriens ni l'OLP ne peuvent être satisfaits du soutien qu'ils ont reçu, ni de l'efficacité des armes soviétiques. C'est pourquoi, on peut se demander si les revers qu'ils ont essuyés vis-à-vis d'Israël ne pourraient conduire les Syriens à reconsidérer leurs relations avec Moscou.
- Paragraphe 11 : Ses Autorités considèrent comme peu vraisemblable que les revers de l'OLP conduisent les Arabes à chercher un accommodement avec les Etats-Unis. Leur attitude dépendra sans doute pour une grande part de la manière dont les événements évolueront à Beyrouth. Si Israël parvient à humilier l'OLP, celle-ci sera sans doute rejetée vers le terrorisme international. L'intérêt de l'Union soviétique serait sans doute que les combattants de l'OLP se rendent en Syrie où ils seraient sous un contrôle idéologique strict. Par ailleurs, si le règlement du conflit ne comportait pas le retrait complet des forces israéliennes en territoire libanais, la position occidentale dans le monde arabe pourrait s'en trouver sérieusement affectée. Or selon certaines rumeurs alarmantes, Israël prendrait des mesures administratives marquant son intention de rester au Sud-Liban.

Il semble bien que depuis le début le début de la crise libanaise, l'Union soviétique ait donné des signes d'embarras et de frustration. Dans leurs déclarations publiques, ses dirigeants n'ont cessé de se montrer préoccupés de ce que toute force internationale déployée à Beyrouth soit sous le contrôle des Nations Unies et de préférence prélevée sur les contingents de la FINUL. Cette attitude s'explique non seulement par leur souci d'éviter un déploiement des forces américaines dans la région mais aussi par l'espoir que de cette façon ils pourront participer à l'action. En effet, le mandat de la FINUL expire le 19 août. L'Union Soviétique aura alors l'occasion de participer à la mise au point de nouveaux arrangements du maintien de la paix au Liban, quelle que soit l'évolution de la situation à Beyrouth.

60. Le REPRESENTANT du CANADA fait savoir que l'Ambassadeur d'Union soviétique à Ottawa parlant à un haut fonctionnaire du

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 20 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 21 -

C-R(82)41

Ministère des affaires étrangères de la situation à Beyrouth a insisté sur l'intérêt que portait l'Union Soviétique à un renouvellement du mandat de la FINUL.

61. Le PRESIDENT se félicite de l'intérêt suscité par l'analyse contenue dans le P0/82/85 concernant l'attitude soviétique dans la crise libanaise ainsi que des nombreuses remarques qui sont venues la compléter. Comme le Représentant de l'Italie l'a suggéré, ce document sera tenu à jour par le Secrétariat international.

62. Le CONSEIL :

prend note du P0/82/85 "L'Union Soviétique et la crise libanaise" ainsi que des observations faites au cours de la discussion et invite le Secrétariat à tenir ce document à jour.

N A T O C O N F I D E N T I E LIV. DROIT DE LA MER

63. Le PRESIDENT se réfère à la proposition du Danemark et du Canada concernant une étude sur certains aspects de la Convention du droit de la mer qui présentent un certain intérêt pour l'Alliance et pour ses membres. Cette étude devrait en particulier déterminer dans quelle mesure les articles concernant la liberté de navigation et survol doivent être considérés comme droit coutumier et quelles en seraient les conséquences pour les pays n'ayant pas signé la Convention. Lorsque cette proposition a été examinée à la réunion du Conseil, le lundi 26 juillet, plusieurs délégations n'ont pas été en mesure de faire connaître les intentions de leurs Autorités. Il se demande si une décision peut être prise à la présente réunion.

64. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE, appuyé par les représentants de la Turquie, du Royaume-Uni et de l'Italie, fait savoir que ses Autorités ont des doutes sur l'intérêt que présenterait une telle étude. Dans les conditions présentes, elles ne pensent pas que la plupart des délégations soient en mesure d'y contribuer. Elles proposent que celles qui seraient en mesure de le faire adressent une communication aux autres délégations. Le Secrétariat international n'aurait pas à être impliqué dans l'exercice.

65. Le REPRESENTANT du CANADA précise qu'en proposant cette étude ses Autorités avaient le souci de rendre plus fructueuse

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 21 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 22 -

C-R(82)41

la prochaine consultation du Conseil sur le Droit de la mer, qui se tiendra sans doute en octobre. Il est donc assez déçu de la position adoptée par un certain nombre de délégations. Il se demande néanmoins si le Secrétariat ne pourrait pas jouer un rôle centralisateur en recevant et en diffusant les contributions que certaines délégations souhaiteront faire.

66. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE ne pense pas que le nombre de ces contributions sera suffisant pour justifier une intervention du Secrétariat.

67. Le CONSEIL :

prend note des déclarations ci-dessus.

N A T O C O N F I D E N T I E L

V. ETUDE INDEPENDANTE SUR LES ACTIVITES DE RENSEIGNEMENTS AU SIEGE DE L'OTAN (RAPPORT WEEKS)

Référence : C-R(82)20, Point II

68. Le PRESIDENT rappelle qu'en avril dernier, lorsqu'il a examiné l'étude indépendante sur les activités de renseignements au siège de l'OTAN établie par le Général Weeks, le Conseil a invité le Comité Politique et le Comité Economique à prendre les dispositions nécessaires afin d'identifier les besoins en données de renseignements et en information dans leurs domaines respectifs. Le Conseil avait également invité les représentants permanents adjoints, sous la présidence du Secrétaire général délégué, à examiner les conclusions de ces deux Comités et à faire des recommandations au Conseil sur l'ensemble des besoins en matière de renseignements et sur leur traitement au siège de l'OTAN. Les deux Comités ont déjà eu un certain nombre d'échanges de vues. Compte tenu du travail déjà effectué par eux ainsi que du travail qui devrait être très prochainement achevé dans le Comité militaire, il a l'intention de convoquer aussitôt que possible une réunion des représentants permanents adjoints.

69. Le CONSEIL :

prend note de la déclaration ci-dessus.

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 22 -

N A T O C O N F I D E N T I E L

- 23 -

C-R(82)41

N A T O S A N S C L A S S I F I C A T I O N

VI. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

70. Vendredi 13 août (consultation avec experts sur la limitation des armements).

OTAN
1110 Bruxelles

N A T O C O N F I D E N T I E L